

Compte-rendu de réunion

Objet : réunion n°1 du Comité technique post-incendie de Mostuéjols
Date : jeudi 13 octobre 2022
Lieu : Millau

Participants :

- Stéphane Alleguede (Lieutenant-Colonel, SDIS 12) ;
- Christine Bedel (Maire de Mostuéjols) ;
- Guillaume Bessigneul (Technicien forestier territorial, ONF) ;
- Jérôme Bussière (Chargé de mission Biodiversité et forêts, PNR Grands Causses) ;
- Jean-Jacques Charles (Communauté de communes Millau-Grands Causses) ;
- Jean-François Dumas (1er adjoint Mostuéjols, Vice-Président PNR Grands Causses) ;
- Christian Forir (Maire de Rivière-sur-Tarn) ;
- Stéphane Fourry (Syndicat des propriétaires forestiers) ;
- Joseph Gagneux (adjoint au chef de l'unité milieux naturels, biodiversité et forêt, DDT Aveyron) ;
- Grégory Philippe (technicien forestier, CNPF Occitanie) ;
- Agnès Simonin (Inspectrice des sites de l'Aveyron, cheffe de projet régionale ENR & paysages, DREAL Occitanie) ;
- François Artel (Responsable d'Unité Territoriale Aubrac-Causse, ONF) ;

Personnes excusées :

- Estelle Buscaylet (Aveyron Ingénierie) ;
- William Buchet (Commandant, SDIS12 - Groupement Sud).

ORDRE DU JOUR :

- Actualité sur les interventions et mesures urgentes :
 - Diagnostic post-incendie ;
 - Forêt privée ;
 - Forêt publique ;
- Point sur la gouvernance :
 - Comité technique (arrêt de sa composition) ;
 - Comité des institutions et financeurs (demandes émergentes d'être tenus informés, recherche de financements...);
 - Comité consultatif ou Groupe de travail et d'échange (proposition de composition, mode de fonctionnement...);
- Questions diverses.

ACTUALITE ET POINT D'AVANCEMENT

DIAGNOSTIC POST-INCENDIE

Intervention du service Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) de l'ONF validée par le Syndicat mixte (qui en assurera la maîtrise d'ouvrage).

Le diagnostic post-incendie est un état des lieux sommaire qui pointe les travaux à réaliser d'urgence et les opérations à réaliser à court et moyen terme sur le secteur incendié et les secteurs potentiellement impactés après l'incendie avec un chiffrage estimatif. Il hiérarchise les mesures et travaux en fonction du niveau de risque, croisement du niveau d'aléa et du niveau d'enjeu, et avec prise en compte de la faisabilité technique, financière et administrative... Le bilan distingue les mesures travaux d'urgence de celles à envisager à moyen terme. Une cartographie des risques et des travaux est jointe.

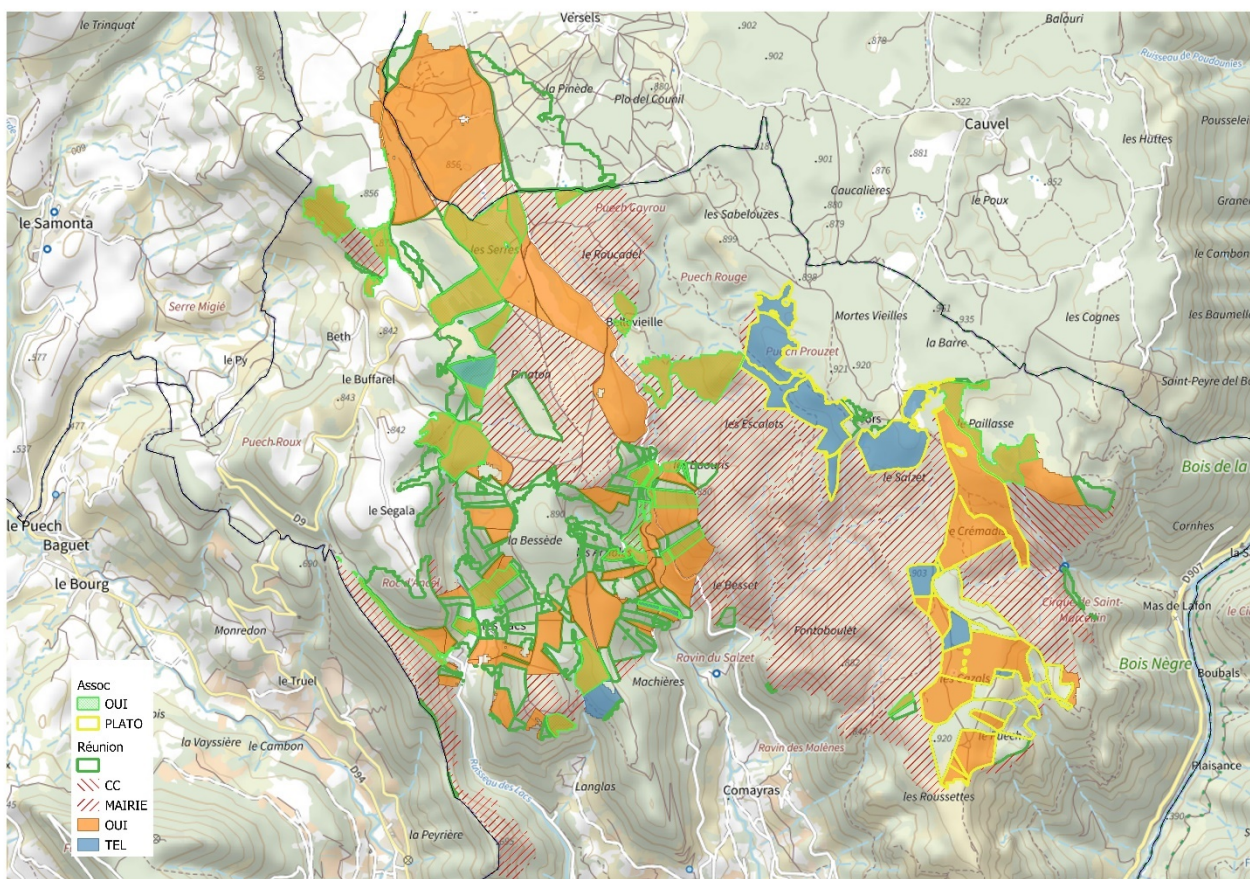
Le service Restauration des terrains de montagne (RTM) de l'ONF n'étant pas disponible pour le diagnostic risques naturels (risques hydrauliques et chutes de pierres), la DDT a été sollicitée afin que le CEREMA puisse intervenir en ce qui concerne ce volet.

Les visites de terrain du service DFCI de l'ONF aura lieu du 02 au 04 novembre et sera accompagné, le cas échéant, par l'agent local de l'ONF, le technicien du CNPF et/ou le chargé de mission du Parc.

La restitution du diagnostic est prévue à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre.

Le diagnostic post incendie est cofinancé par la Région Occitanie et la Communauté de communes Millau Grands Causses.

DIAGNOSTICS ET TRAVAUX EN FORET PRIVEE



Les 2/3 (en surface) des propriétaires ont pris contact avec Grégory Philippe, le technicien du CNPF référent ou ont été contacté par lui (parcelles en orange et en bleue sur la carte ci-dessus).

Les diagnostics du CNPF sont en cours de réalisation. Nathan Bourguignon épaulé Grégory pour ces diagnostics. Le CNPF bénéficie d'un appui financier de la part de la DRAAF Occitanie pour renforcer l'animation auprès des propriétaires forestiers sinistrés. La DRAAF Occitanie souhaite, de la part du CNPF, un retour d'expérience sur l'accompagnement des propriétaires.

Les parcelles des propriétaires favorables à une création d'Association syndical libre (ASL) sont délimitées en vert fluo sur la carte.

7 propriétaires ont souhaité s'organiser collectivement en choisissant un même exploitant forestier (coopérative SylvaBois) sans s'organiser sous forme associative (parcelle délimitée en jaune sur la carte). 4 ont signé le contrat d'exploitation.

A ce jour, 3 dossiers de demande de coupe ont été adressés à la DDT de l'Aveyron. Ces dossiers sont en attente d'instruction en l'absence d'étude d'évaluation des incidences (au titre de Natura 2000).

Les parcelles situées dans le site Natura 2000 (ZPS ou ZSC) doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

Les parcelles situées dans le site classé doivent faire l'objet d'une instruction spécifique auprès de l'Inspectrice des sites DREAL assistée par l'UDAP pour les sites classés, directement auprès de l'UDAP pour les sites inscrits. Une demande collective, exposant un projet global de restauration du site, permettrait une procédure de « demande simple » qui faciliterait l'instruction et limiterait les délais d'instruction.

Les services patrimoniaux de la DRAC (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine et Service régional de l'archéologie) seront amenés à se prononcer de façon réglementaire (en application du code du patrimoine, du code de l'environnement et du code forestier) sur les dossiers.

Le Service régional d'archéologie (SRA) a pour rôle de préserver les sites archéologiques connus (anciennement ou découverts récemment suites à l'incendie...). Il est amené à se prononcer sur les travaux afin d'éviter toute destruction des vestiges archéologiques. Une trentaine d'éléments nouveaux ont été recensés dans le périmètre de l'incendie. Jérôme Bussière prendra contact avec le SRA afin de connaître les dispositions relatives aux sites incendiés et les mesures prises par le service. Il est urgent de délimiter les sites archéologiques et de préciser les précautions à mettre en œuvre au moment des travaux de coupe (à ce stade aucun travail du sol, ni dessouchage n'est envisagé).

DIAGNOSTIC ET TRAVAUX EN FORET PUBLIQUE

Le diagnostic est réalisé pour la forêt communale de Mostuéjouls (parcelles révélant du régime forestier)

Une procédure de reconnaissance au régime forestier des parcelles communales ou sectionales n'en relevant pas actuellement a été validée en Conseil municipal. Cette démarche permet à l'ONF de réaliser le diagnostic et, le cas échéant, engager les travaux.

Pour que les parcelles de la Communauté de Communes bénéficient de la même expertise de la part de l'ONF, il convient d'engager les mêmes démarches. Sinon, la gestion et les travaux mise en œuvre sont assurés directement par la collectivité.

GOUVERNANCE

LE COMITE TECHNIQUE

Un Comité technique, est une comité restreint installé afin de partager les questionnements et mettre en œuvre les mesures d'urgence post-incendie de restauration du site naturel (et plus particulièrement de la reconstitution forestière) et les mesure à mettre en œuvre à moyen terme.

Il est composé de :

- Christine Bedel (Maire de Mostuéjols) ;
- Christian Forir (Maire de Rivière-sur-Tarn) ;
- Jean-François Dumas (1er adjoint Mostuéjols/Vice-Président PNRGC) ;
- Agnès Simonin (Inspectrice des sites de l'Aveyron, cheffe de projet régionale EnR & paysages, DREAL Occitanie) ;
- Thierry Rudelle (Adjoint au Directeur des Services culturels et du patrimoine, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aveyron) ;
- Joseph Gagneux (Adjoint au Chef de l'unité milieux naturels, biodiversité et forêt, DDT de l'Aveyron) ;
- Jean-Jacques Charles (Communauté de commune Millau-Grands Causses) ;
- Estelle Buscaylet (Aveyron Ingénierie) ;
- Stéphane Fourry (Syndicat des propriétaires forestiers) ;
- William Buchet (Commandant, SDIS 12 - Groupement Sud) / en copie Stéphane Alleguède (Lieutenant-Colonel, SDIS 12) ;
- Grégory Philippe (technicien forestier, CNPF Occitanie) / en copie : Marine Lestrade (Responsable Aveyron - Lot) ;
- Guillaume Bessigneul (agent patrimonial ONF) / en copie François Artel (Responsable d'Unité Aveyron) ;
- Jérôme Bussière (Chargé de mission Biodiversité et forêts) / en copie : Laurent Danneville (resp. Pôle Ressources naturelles et biodiversité).

Le Comité technique pourra avoir un rythme de réunion mensuel.

LE COMITE CONSULTATIF

Compte-tenu des enjeux (biodiversité et sites Natura 2000, reproduction des vautours et notamment du Vautours moine, La délimitation de site classé et inscrit au titre des espaces naturels, le projet de Grand Site de France, de nombreux vestiges archéologiques, la pratique de la chasse, les nombreux sentiers de randonnées et de trail...) il est convenu de constituer un Comité consultatif. Ce comité vise à informer des diverses parties-prenantes, mieux identifier et partager ces enjeux. Le Comité technique propose qu'il soit constitué de la manière suivante :

- Les membres du Comité technique ;
- Projet Grand Site de France des gorges du Tarn, de la Jonte et Causses ;
- Service régional de l'archéologie ;
- Service départemental de l'archéologie ;
- Syndicat mixte de bassin versant du Tarn amont ;
- Office français de la biodiversité (OFB) Service départemental de l'Aveyron ;
- Ligue de protection des oiseaux (LPO) Grands Causses (enjeu Vautours) ;
- LPO Occitanie, délégation de l'Aveyron (autre enjeu faune) ;
- Association SOS Busards ;
- Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ;
- Fédération départementale des chasseurs de l'Aveyron ;

- Association communale de chasse agréé (ACCA) de Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn, Le Massegros ;
- Office du Tourisme Millau Grands-Causse ;
- Fédération départementale de randonnée pédestre ;
- Chambres d'agriculture de l'Aveyron et de Lozère...

Le Comité consultatif pourra être organisé par thèmes en fonction de l'ordre du jour des réunions. La liste des organismes ou structures n'est pas exhaustif et pourra évoluer en fonction des thématiques abordées.

La première réunion de ce comité pourrait être fixée la première quinzaine de décembre après la restitution de l'étude d'urgence post-incendie.

COMITE DES INSTITUTIONS ET DES FINANCEURS

Le Comité technique propose qu'un point régulier soit fait aux institutions pour une remontée d'expérience auprès d'elles et que puisse être identifiées les possibilités de financement des travaux de restauration. Il serait composé de

- Le Comité technique
- Préfecture ;
- DREAL Occitanie ;
- DRAAF Occitanie ;
- Région Occitanie ;
- Départements de l'Aveyron et de Lozère.

POINTS DIVERS ABORDES

- Mise en place d'un rétroplanning ;
- Proposition de réalisation d'un Plan de massif de défense des forêts contre l'incendie (PMDFCI) sur un périmètre à définir (Mostuéjols, Rivière-s/-Tarn, Le Massegros...) ;
- Proposition d'un bilan et perspectives du PMDFCI du Causse Noir, mise en œuvre de la tranche 3 ;
- Question de la mise en œuvre des Obligation légale de débroussaillage (OLD) (accompagnement technique, sur le terrain, des communes notamment) ;
- Question de la mobilisation et la sensibilisation des agriculteurs ;
- Question de la surveillance incendie par des bénévoles ;
- Proposition d'organiser des visites territoires organisés /mettre en œuvre ces expérience sur le territoire (dans le cadre du réseau des Territoire forestier animé par l'Union régionale des Collectivités forestières) ;
- Le juge d'instruction a mis établis la commission rogatoire pour débiter l'enquête (parquet de Mende) ;
- Vigilance quant à l'expertise nécessaire pour obtenir des dédommagement (privé et public) ;
- Question de la prise en charge des dépenses directes et indirectes de la commune durant l'incendie ;
- Accès touristique au site (randonnée, balisage « sauvage », demande de spéléologue d'accès à l'aven Lacoste...